

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 février 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-186

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 3 FÉVRIER 2010 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 9 FÉVRIER 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 février 2010 ainsi que de la séance spéciale tenue le 9 février 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2010-187

AUTORISATION À LA FIRME J.F. SABOURIN ET ASSOCIÉS INC. MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE LEBAUDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé par la délégation de pouvoir 82142 à la firme J.F. Sabourin et associés inc. pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux correctifs requis aux services municipaux existants du chemin Lebaudy suite aux problèmes de refoulement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux correctifs requis aux services municipaux existants du chemin Lebaudy :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme J.F. Sabourin et associés inc. à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires pour l'approbation des plans et devis pour les travaux correctifs requis aux services municipaux existants du chemin Lebaudy.

CESSION DE L'ENTRETIEN HIVERNAL D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA VILLE DE GATINEAU - SIGNATURE DU MARCHÉ

CONSIDÉRANT QU'avec l'adoption de la Loi 57 par l'Assemblée nationale, le ministère des Transports du Québec a cédé, le 1^{er} avril 1993, l'entretien d'une partie de son réseau routier aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier cédé à la Ville de Gatineau comprend une partie du boulevard Saint-Raymond et une partie du boulevard des Allumettières, comme indiqué au plan de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville de Gatienau le marché à signer pour l'entretien hivernal, saison 2008-2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le marché soumis par le ministre des Transports du Québec concernant la prise en charge, par la Ville de Gatineau, de l'entretien hivernal d'une partie du réseau routier provincial pour la saison 2008-2009, comme apparaissant au plan de localisation, en contrepartie d'un montant annuel de 93 436,30 \$. Ce montant est reconduit sans indexation (sauf le prix du carburant) pour les deuxième et troisième années du contrat, si les conditions contractuelles de renouvellement sont satisfaites.

Le Service des travaux publics est autorisé à prendre en charge l'entretien hivernal du réseau routier cédé ainsi que le renouvellement automatique de ce contrat pour les saisons 2009-2010 et 2010-2011 conformément aux documents contractuels.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310 – Déblaiement et enlèvement de la neige, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La contrepartie de 93 436,30 \$ sera versée dans le poste budgétaire 01-82131 – Compensation du réseau routier.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-189*

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés joue un rôle important en matière de promotion et de développement de l'activité physique à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa politique des loisirs, du sport et du plein air en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Politique des loisirs, du sport et du plein air identifie clairement ses priorités d'action pour son offre de services aux niveaux d'initiation, de récréation et de soutien à l'excellence sportive;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 35 000 \$ par année a été prévue au plan d'action de la Politique pour le soutien à l'excellence sportive pour 2008, 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 24 735 \$ a été utilisée pour la réalisation de projets de soutien à l'excellence sportive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau travaille de concert avec les organismes du milieu pour offrir des services diversifiés et de qualité, conformément aux axes 3 et 4 de sa politique qui traite du soutien et du partenariat avec les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le Centre de développement du sport de Gatineau comme un organisme partenaire pour la réalisation de projets de soutien à l'excellence sportive :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre de développement du sport de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à verser la somme de 80 265 \$ provenant du plan d'action de la Politique des loisirs, du sport et du plein air non utilisée pour 2008, 2009 et 2010 au Centre de développement du sport de Gatineau, 860, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8T 0B4 pour des projets de soutien à l'excellence sportive sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70045-971	80 265 \$	Politique loisirs, sport et plein air - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-70045-999	80 265 \$		Politique loisirs, sport et plein air - Autres
02-70045-971		80 265 \$	Politique loisirs, sport et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-190*

MANDAT DE 2 ANS À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS POUR LE CONCOURS « FLEURIR GATINEAU »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire impliquer la population locale à l'embellissement de leur environnement en les encourageant à améliorer l'apparence de leur propriété par le biais d'aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire voir l'organisation d'un concours qui vise à reconnaître et féliciter les actions menées par les citoyens pour embellir leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais est disposée à assumer l'organisation du concours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder le mandat pour les éditions 2010 et 2011 du concours Fleurir Gatineau à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais moyennant une contribution financière de 26 000 \$ pour l'année 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin au montant maximal de 33 000 \$, soit une subvention de 26 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais ainsi qu'un montant de 7 000 \$ pour la campagne de promotion qui sera assumée par la Ville, seront pris à même le poste budgétaire 02-59200 – Fleurir Gatineau.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les montants ci-haut identifiés ajustés à la hausse d'un montant équivalent à l'indice des prix à la consommation de la région de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 26 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais dans les 15 jours de la signature du protocole d'entente, à l'attention de madame Collette Coutu, présidente, 390, boulevard Maloney Est, case postale 84093, Gatineau, Québec, J8P 7R8 sur présentation d'une pièce justificative préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

De plus, le trésorier est autorisé à désigner la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais comme assurée additionnelle à la police d'assurance responsabilité civile de la Ville dans le cadre du concours Fleurir Gatineau pour les années 2010 et 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59200-971 02-59200-349	26 000 \$ 7 000 \$	Fleurir Gatineau - Contributions Fleurir Gatineau - Autres dépenses de publicité et d'information

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-191* <u>VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 30 000 \$ POUR LE PROJET DE MOISSON OUTAOUAIS - ANNÉE 2009</u>

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires œuvrant pour la sécurité alimentaire doivent répondre à des demandes de plus en plus grandes en raison de l'augmentation de la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de nourriture des grandes chaînes de Gatineau est acheminé vers les autres Moisson de Québec et non dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Banque d'alimentation d'Ottawa, par l'entremise d'un protocole d'entente avec Moisson Outaouais, considère que la création et le succès de Moisson Outaouais permettront de mieux sensibiliser la population au problème de la faim dans l'Outaouais et de récolter un plus grand nombre de produits alimentaires destinés aux collectivités de l'Outaouais et d'Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a évalué le soutien financier à accorder à l'organisme Moisson Outaouais, de concert avec les partenaires/bailleurs de fonds tels que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et l'Agence de santé et des services sociaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 30 000 \$ sur réception de pièces justificatives de l'organisme et conditionnelle à la participation financière d'autres partenaires pour le démarrage du projet Moisson Outaouais pour l'année 2009.

Le trésorier est autorisé à :

- émettre un chèque de 30 000 \$ à Moisson Outaouais, 815, boulevard de la Carrière, bureau 205, Gatineau, Québec, J8Y 6T4 sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- reconduire un montant de 30 000 \$ des soldes disponibles du budget 2009 au budget 2010 de la Commission Gatineau, Ville en santé;
- effectuer les virements de fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-971	30 000 \$	Ville en santé - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-192 <u>CHAMPIONNAT MONDIAL DE DANSE - 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2010 - CENTRE ROBERT-GUERTIN - DEMANDE DE PARTENARIAT</u>

CONSIDÉRANT QUE Les Productions Mondial Danse inc., en collaboration avec le Conseil canadien en danse et danse sportive, veulent organiser le Championnat mondial de danse les 1^{er} et 2 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte à la Ville de Gatineau, par les organisateurs, permettra à la Ville de rayonner tant au niveau provincial, national que mondial;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de cet événement seront réinvestis dans l'organisation de championnat de danse à venir à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Les Productions Mondial Danse inc. à utiliser gratuitement le centre Robert-Guertin pour présenter le Championnat mondial de danse qui se déroulera les 1^{er} et 2 octobre 2010.

Ce comité consent à ce que les coûts inhérents à la préparation de l'aréna soient absorbés par les différents services municipaux de la Ville de Gatineau, et ce, en vertu des retombées économiques qu'apportera ce championnat et de la visibilité provinciale, nationale et mondiale qu'offrent les organisateurs en échange.

L'exemption du coût de location demandée pour le centre Robert-Guertin au tarif actuel ainsi que les autres coûts associés à la tenue de l'événement représentent un montant estimatif de 42 000 \$.

CE-2010-193 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR LA PÉRIODE DU 28 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 317 436,61 \$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-194

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 2 - 7 617,49 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - 361 202,03 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 - 6 103,68 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 4 - 731 645,15 \$ ET NUMÉRO 51 - 15 100,00 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 2, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que les listes des embauches numéros 4 et 51 :

D/ 1

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 51	Embauche de personnel temporaire	15 100,00 \$	25 au 29 janvier 2010
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	7 617,49 \$	1 ^{er} au 5 février 2010
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	361 202,03 \$	1 ^{er} au 5 février 2010
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	6 103,68 \$	1 ^{er} au 5 février 2010
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel personnel temporaire	731 645,15 \$	25 au 29 janvier 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-195

SUBVENTION DE 2 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire, Conseil 12112, à l'attention de monsieur Michel Myre, responsable des activités, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation de diverses activités prévues en 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11441-972	2 500 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

CE-2010-196 <u>SUBVENTION DE 1 225 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 225 \$ à l'ordre de Enviro Éduc-Action, à l'attention de monsieur Sébastien Lemay, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 108, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour le Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais le 22 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	250 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11435-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétreau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11446-972	25 \$	Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Subventions
02-11447-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-197

<u>SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Deschênes, à l'attention de madame Lisa Mibach, 11, rue Forgie, Gatineau, Québec, J9H 1W7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

<u>SUBVENTION DE 1 000 \$ - SYNDICAT LE QUARTIER DU PARC MADAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Syndicat Le Quartier du Parc Madaire, à l'attention de madame Claire Allard, présidente, 177, rue Madaire, Gatineau, Québec, J9H 1R1, à titre de subvention pour diverses activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-199

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de la Terrasse Lakeview, à l'attention de monsieur Benoît Gosselin, président, 55, promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2, à titre de subvention pour leurs activités en 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-200

<u>SUBVENTION DE 450 \$ - LES AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Les Amis de l'Étudiant Outaouais, à l'attention de monsieur Martin Godcher, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour le 8^e Gala d'excellence de l'Étudiant Outaouais le 18 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-201 SUBVENTION DE 250 \$ - LES AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Les Amis de l'Étudiant Outaouais, à l'attention de monsieur Martin Godcher, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour le Championnat régional 2010 de Cheerleading de l'Outaouais le 17 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11441-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11445-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-202 <u>SUBVENTION DE 250 \$ - LES AMIS POPULAIRES DE MASSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Les Amis populaires de Masson, à l'attention de madame Gisèle Tremblay, case postale 2486, succursale Masson, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-203

SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - 11 ET 12 JUIN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Anne Mongeon, 471, rue Brewer, Gatineau, Québec, J8L 3B1, à titre de subvention pour l'événement Le Relais pour la vie qui aura lieu les 11 et 12 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11448-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-204

SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques, à l'attention de madame Diane Gagnon, coordonnatrice, 10, rue Noël, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour la marche de l'espoir qui se tiendra le 25 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11445-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

<u>SUBVENTION DE 200 \$ - ENTREZ CHEZ L'ARTISTE - LA ROUTE DES ARTS - ÉDITION 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Entrez chez l'Artiste, à l'attention de madame Claire Labrosse, trésorière, 31, rue d'Alençon, Gatineau, Québec, J8T 4N7, à titre de subvention pour l'activité La route des arts qui se déroulera les 12 et 13 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11448-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De
		Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-206

SUBVENTION DE 175 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RETRAITÉS OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de AQDER Outaouais, à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, président du comité organisateur, 276, rue Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 3R7, à titre de subvention pour l'assemblée générale annuelle de l'association provinciale du 8 au 10 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11441-972-	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972-	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11443-972-	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-207

<u>SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbie Biehler, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée afin de souligner la Journée internationale de la femme le 8 mars 2010. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11448-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-208 <u>SUBVENTION DE 300 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, à l'attention de madame Suzanne Guérin, coordonnatrice, 2425 A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 28 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11439-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour
		- Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant
		- Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-209

SUBVENTION DE 125 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DISTRICT ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - NICOLE CHAMPAGNE ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer à l'attention de monsieur Luc Mercier, 24, rue Jean-De La Fontaine, Gatineau, Québec, J9J 2P7, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour
02-11446-972	75 \$	 Subventions Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche
		- Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

CE-2010-210* <u>ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION JEUNESSE POUR L'ANNÉE 2010</u>

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a comme mandat de transmettre au conseil municipal toute recommandation touchant la planification, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des adolescents et des adolescentes;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission a comme objectif de réaliser des actions concrètes dans le but d'atteindre son mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a adopté son plan d'action triennal 2010-2011-2012, le 13 juin 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'action de la Commission jeunesse et d'allouer les budgets nécessaires à la réalisation des projets pour l'année 2010.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2010 est établi à 236 950 \$, incluant une contribution des partenaires de 85 000 \$ et du budget d'opération de 76 950 \$.

Le trésorier est autorisé à :

- puiser un montant de 26 930 \$ à même le poste budgétaire 02-11500-999 Commissions du conseil:
- reconduire un montant de 34 860 \$ des soldes disponibles au budget 2009 de la Commission jeunesse, au budget 2010 pour la poursuite des projets inscrits au plan d'action qui n'ont pu être réalisés ou finalisés durant l'année en cours;
- effectuer les virements de fonds requis pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11500-999 02-71127-999	26 930 \$	26 930 \$	Commissions du conseil - Autres Commission jeunesse - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-211* <u>ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ POUR L'ANNÉE 2010</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a décidé d'adhérer à l'approche Villes et Villages en santé développée par l'Organisation mondiale de la santé et qu'elle est membre du Réseau Québécois de Villes et Villages en santé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a créé la Commission Gatineau, Ville en santé afin de favoriser le partenariat, la participation des citoyens et des forces vives des communautés locales dans le but de promouvoir et d'améliorer la qualité de vie et le mieuxêtre des citoyens et des citoyennes en misant sur l'innovation et en mettant l'accent sur les résultats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le plan d'action 2010 de la Commission Gatineau, Ville en santé et d'allouer le budget requis pour sa réalisation.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2010 est établi à 648 200 \$. De ce montant, des partenaires du milieu collaboreront aux projets par un soutien financier de l'ordre de 466 000 \$. La participation financière de la Ville s'élève à 182 200 \$.

Le trésorier est autorisé à :

- puiser un montant de 76 300 \$ à même le budget 02-11500-999 Commissions du conseil;
- émettre un chèque de 30 000 \$ à Moisson Outaouais, 815, boulevard de la Carrière, bureau 205, Gatineau, Québec, J8Y 6T4, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Cette contribution financière est conditionnelle à la participation d'autres partenaires financiers et à l'évaluation du projet pour l'année 2010;
- reconduire un montant de 39 400 \$, des soldes disponibles au budget 2009 de la Commission Gatineau, Ville en santé, au budget 2010 pour la poursuite des projets inscrits au plan d'action qui n'ont pu être réalisés ou finalisés durant l'année en cours;
- reconduire un montant de 16 775 \$, des soldes disponibles au budget 2009, au budget 2010 pour les jardins communautaires;
- effectuer le virement de fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-971	30 000 \$	Ville en santé - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11500-999	76 300 \$		Commissions du conseil - Autres
02-59100-999		76 300 \$	Ville en santé - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-212* <u>ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2010</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, selon la Loi 56, est tenue de produire annuellement un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite et voir à sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-644 en date du 4 juillet 2006, a adopté un cadre de référence « Gatineau, Ville inclusive », lequel regroupe huit axes d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1369 en date du 11 décembre 2007, a créé un comité sur l'accessibilité, composé de partenaires du milieu, dans le but de mieux connaître la réalité et les besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité sur l'accessibilité ont adopté leur plan d'action 2010, lors d'une réunion régulière tenue le 25 mai 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le plan d'action 2010 du Comité sur l'accessibilité et d'allouer le budget requis pour sa réalisation.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2010 est établi à 195 000 \$. De ce montant, des partenaires du milieu collaboreront aux projets par un soutien financier de l'ordre de 100 000 \$. La participation financière de la Ville s'élève à 95 000 \$.

Le trésorier est autorisé à :

- puiser un montant de 46 770 \$ à même le poste budgétaire 02-11500-999 Commissions du conseil;
- reconduire une somme de 15 660 \$, des soldes disponibles au budget 2009 du Comité sur l'accessibilité, au budget 2010 pour la poursuite des projets inscrits au plan d'action qui n'ont pu être réalisés ou finalisés durant l'année en cours;
- effectuer les virements de fonds requis pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11500-999 02-59110-999	46 770 \$	46 770 \$	Commissions du conseil - Autres Programme d'accessibilité universelle - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-213* ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ D'ORIENTATION FAMILLE 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par la résolution numéro CM-2005-551 en date du 21 juin 2005, a adopté la politique familiale qui inclut le volet aînés;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget 2010, le conseil municipal a adopté un budget de 215 000 \$ pour la réalisation du Programme Famille et Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau cherche à promouvoir la place de la famille, dont les aînés, dans la collectivité en améliorant la qualité de vie et en agissant en partenariat par la mise en œuvre de la politique familiale et des actions qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut tendre un idéal pour les aînés et les familles en développant des communautés solidaires et durables et en réduisant les inégalités pour tendre vers une communauté participative et équitable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a créé une Commission des aînés et de la famille dans le but de travailler et de consulter les organismes et les citoyens pour les dossiers relatifs aux familles et aux aînés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le plan d'action 2010 du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour le Programme Famille et Aînés et d'allouer les budgets nécessaires à la réalisation des projets.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2010 est établi à 310 000 \$. De ce montant, des partenaires du milieu collaboreront aux projets par un soutien financier de l'ordre de 95 000 \$. La participation financière de la Ville s'élève à 215 000 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à :

- reconduire un montant de 58 315 \$, des soldes disponibles au budget 2009 du Programme Famille et Aînés, au budget 2010 pour la poursuite des projets inscrits au plan d'action qui n'ont pu être réalisés ou finalisés durant l'année en cours;
- effectuer les virements de fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-214 <u>SUBVENTION DE 200 \$ - POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la polyvalente de l'Érablière, à l'attention de madame Nathalie Bédard, directrice, 500, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 1J6, à titre de subvention pour les championnats scolaires provinciaux de volley-ball cadet du 16 au 18 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION	
02-11438-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétreau - Subventions	
02-11439-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions	
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions	
02-11445-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions	

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

<u>SUBVENTION DE 610 \$ - REGROUPEMENT DES OSBL D'HABITATION ET D'HÉBERGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 610 \$ à l'ordre du Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais (ROHSCO), à l'attention de madame Mélisa Ferreira, agente de liaison et de communications, 733, boulevard Saint-Joseph, bureau 400, Gatineau, Québec, J8Y 4B6, à titre de subvention pour l'impression de signes pour expliquer le projet de logements sociaux des Habitations Unies-Vers-Toît.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION	
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions	
02-11431-972	25 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions	
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions	
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions	
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions	
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions	
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions	
02-11444-972	85 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions	
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions	
02-11446-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions	
02-11447-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions	

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

Adoptée

CE-2010-216

<u>SUBVENTION DE 650 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent-de-Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Tremblay, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour la Fête de l'amitié le 21 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11439-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine
	·	- Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades
		- Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

<u>PARTICIPATION À UNE SOIRÉE BÉNÉFICE ET SUBVENTION - AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - 132 \$ - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Sylvie Goneau et Stéphane Lauzon à participer à une activité le 3 mars 2010 au profit de l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise le conseiller Luc Montreuil à subventionner cette activité pour un montant de 88 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 132 \$ à l'ordre de l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Desgranges, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	88 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11445-972	22 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	22 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2010.

Adoptée

CE-2010-218*

MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro BLC-07-19 permettant la mutation permanente de l'employée 102287 à un poste de technicienne au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le poste en question n'a jamais été créé de façon officielle;

CONSIDÉRANT la réévaluation de la structure organisationnelle de la Section de la rémunération et des avantages sociaux;

CONSIDÉRANT la réorganisation du travail de la Section du développement organisationnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines, comme suit :

- créer le poste de technicienne au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne de la directrice adjointe et y nommer madame Josée Lapratte;
- transférer le poste de secrétaire II (poste numéro SRH-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Silvana Melki, sous la gouverne du conseiller administratif en régime de retraite;

- transférer le poste d'analyste aux avantages sociaux (poste numéro SRH-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Sylvie Hotte, sous la gouverne du conseiller aux avantages sociaux;
- transférer le poste de technicienne aux avantages sociaux (poste numéro SRH-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Monique Delorme-Lynch, sous la gouverne du conseiller aux avantages sociaux;
- transférer les postes de secrétaire II (postes numéros SRH-BLC-006 et SRH-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par mesdames Priscillia Levac et Louise Piché, sous la gouverne du coordonnateur en dotation et recrutement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-219

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE MARTEL AU POSTE D'ANALYSTE AUX AVANTAGES SOCIAUX - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste aux avantages sociaux à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Claude Martel au poste d'analyste aux avantages sociaux à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Claude Martel sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Claude Martel est assujetti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

CE-2010-220 ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC JOANISSE AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électronicien(ne) C au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-031 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Marc Joanisse au poste d'électronicien C au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Marc Joanisse sera établi à la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marc Joanisse sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marc Joanisse a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41430-114 – Usine de traitement des eaux usées, Gatineau - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-221 <u>ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOIT GRATTON AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électricien(ne) C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-359 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Benoit Gratton au poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Benoit Gratton sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Benoit Gratton est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux, 100, d'Edmonton – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME FRANCE PAQUETTE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DE LA DIFFUSION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame France Paquette au poste de commis administrative à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le salaire de madame France Paquette sera celui de la classe 3, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame France Paquette sera assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-112 – Gestion de la diffusion culturelle – Galerie Montcalm - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-223

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE VEKEMAN AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DE L'ADMINISTRATION - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-088 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et les pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Isabelle Vekeman au poste de secrétaire II à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel du Service de police.

Le salaire de madame Isabelle Vekeman sera celui de la classe 5, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Vekeman sera assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs et suite à la permanence de madame Joanne Chantigny au poste de secrétaire II à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste POL-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs), prévue après sa libération syndicale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-112 – Service de police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-224

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS DESSUREAULT AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent de développement à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis Dessureault au poste d'agent de développement à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer.

Le salaire de monsieur Louis Dessureault sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Louis Dessureault sera assujetti à une période d'essai de deux mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs et à l'obtention de la permanence de madame France Corbeil prévue le 14 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71011-112 – Administration - Loisirs Aylmer – Réguliers – Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-225

<u>DÉMISSION DE MESSIEURS ROBERT ROCHER, PIERRE P. SÉGUIN ET MATHIEU DARMANA - DIVERS SERVICES</u>

CONSIDÉRANT QUE messieurs Robert Rocher, Pierre P. Séguin et Mathieu Darmana ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leurs sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Robert Rocher, soudeur	Service des travaux publics	11 février 2010
Pierre P. Séguin, coordonnateur, Développement des réseaux	Service des infrastructures	12 février 2010
Mathieu Darmana, pompier	Service de sécurité incendie	15 février 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier messieurs Robert Rocher, Pierre P. Séguin et Mathieu Darmana pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-226

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE MARTINEAU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Céline Martineau au poste de secrétaire de direction au Service des travaux publics.

Le salaire de madame Céline Martineau sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Céline Martineau est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conditionnellement à la permanence de madame Anne Théberge prévue le 11 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 - Service des travaux publics – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

CE-2010-227

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NOËL MONGEON AU <u>POSTE D'OPÉRATEUR C - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX</u> **PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) C à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-041 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Noël Mongeon au poste d'opérateur C à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Noël Mongeon sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Noël Mongeon est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 (hiver) - Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-31210-114 (été) - Chemins Pavés - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M° RICHARD D'AURAY Greffier adjoint et secrétaire Comité exécutif